

Kozah

Vibrer au rythme des Evala avec la SNB P.2



Evala 2025

Coup d'envoi des empoignades P.6



Récépissé
N° 0149 / 14 / 03 / 01 / HAAC

Nouvelle Opinion

Prix: 250 Fcfa

Hebdomadaire togolais d'informations générales d'analyses et de publicité

N° 921 du 21 juillet 2025

Taux de participation aux municipales P.2



Sécurisation des produits chimiques P.7

Cinkassé se dote d'un magasin de stockage



Que le Paradis céleste soit à jamais, ta dernière demeure Sam Djobo P.7



Taxe professionnelle unique P.7
Démarrage des contrôles ce 1er Août

MADE IN TOGO
FOIRE

6ÈME FOIRE
Made in Togo

THÈME : CONSOMMONS TOGOLAIS POUR UNE ÉCONOMIE FORTE ET DURABLE.

1ER - 10 AOÛT 2025

Taux de participation aux municipales

55,02 % selon la CENI

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a annoncé sur la Télévision nationale le taux de participation aux élections municipales du 17 juillet dernier.

Selon ses chiffres, sur 4 637 998 inscrits sur la liste de vote, 2 552 039 électeurs ont accompli leur devoir civique. Soit un taux de participation de 55,02 %. Une performance notable, bien au-dessus de la moyenne

régionale qui oscille autour de 35 %, notamment au Ghana et en Côte d'Ivoire. Par contre avec d'autres pays comme la Tunisie le taux est de (13 %) et du côté de l'Algérie, la tendance à l'abstention ne cesse de croître.

Plus loin encore, c'est-à-dire du côté de la France, le taux de participation n'avait atteint que 41,6 % lors des municipales de 2020. C'est dire que la mobilisation togolaise se remarque



d'année en année.

Ce qui montre l'importance que les togolais accordent à la gestion des affaires locales. Une importance qui s'est une fois

encore manifesté par cette bonne volonté de la mobilisation en grand nombre des électeurs du nord au sud et de l'est à l'ouest. Cet engouement,

traduit une appropriation progressive des enjeux liés à la décentralisation.

Car les citoyens sont de plus en plus conscient qu'en élisant les conseillers municipaux, le transfert de compétences leur permettra de régler au quotidien leurs problèmes en matière d'aménagement, de services de base ou encore de développement local.

Au demeurant, il faut dire qu'en dehors des statistiques, cette participation des togolais, reflète une maturité politique et un attachement renouvelé aux valeurs démocratiques.

Agbé

Assurance maladie

Aného, pôle régional stratégique

L'inauguration d'un centre de production de cartes d'assurance à Aného marque une avancée majeure dans la généralisation de l'Assurance maladie universelle (AMU). Une nouvelle dynamique est enclenchée pour rapprocher les services sociaux des

universelle, avec pour objectif de rendre l'accès aux soins plus équitable et plus efficient.

Équipé de quatre guichets fonctionnels, de trois bureaux de traitement et d'un hall d'attente spacieux, ce centre moderne ambitionne d'améliorer sensiblement la

services numériques de la CNSS.

Dans le même élan, une campagne nationale a été lancée pour élargir la couverture santé aux ayants droit des pensions et des rentes de survivants. Cette opération, prévue sur trois mois, vise particulièrement les veuves, veufs, orphelins et autres personnes à charge, afin de garantir que les plus vulnérables bénéficient effectivement de cette protection sociale.

Présente à la cérémonie, Mme Tchamsi Warace, directrice des prestations techniques, a exprimé l'engagement fort de l'institution : « Ce droit fondamental qu'est l'accès aux soins de santé, nous en avons fait une priorité permanente, un combat quotidien pour soulager nos populations des charges sanitaires », a-t-elle déclaré. Elle a souligné l'alignement de cette initiative avec la vision gouvernementale de justice sociale et d'inclusion.

Le choix stratégique d'implanter ce centre à Aného, ville à la fois historique et carrefour régional, traduit la volonté de décentraliser les services et de renforcer leur ancrage territorial. La CNSS entend ainsi étendre la portée de l'AMU à toutes les couches sociales, y compris celles du secteur informel et des zones rurales, souvent éloignées des structures administratives centrales.

Pour Tchao Assiou, Directeur du département de l'assurance maladie à la CNSS, cette infrastructure marque une rupture significative.

« Ce centre permettra de réduire les délais de traitement, d'améliorer

l'accessibilité aux services et de renforcer notre présence territoriale », a-t-il déclaré. Il y voit un instrument essentiel pour construire un système de santé plus proche, plus juste et plus efficace.

Par-delà l'inauguration d'un bâtiment, c'est l'ébauche d'un

nouveau contrat social qui se dessine, fondé sur la solidarité et la proximité. L'installation de ce centre à Aného matérialise une promesse : celle de faire de la couverture santé un droit réel, accessible à tous, partout sur le territoire.

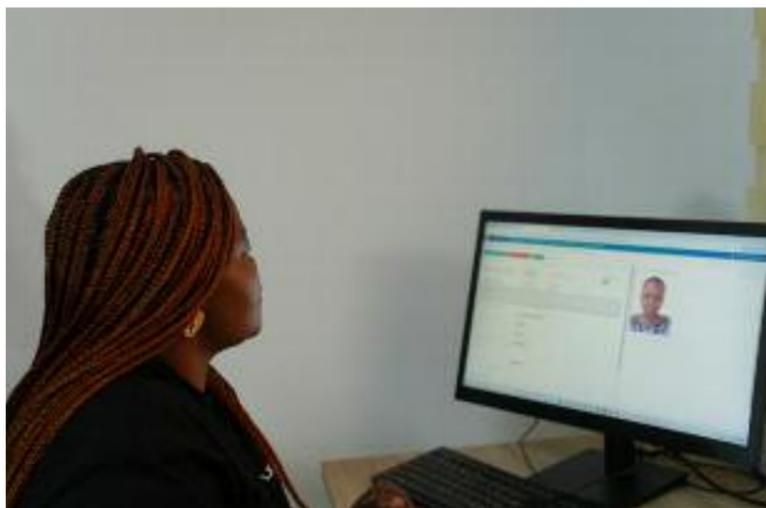
La Rédaction



populations.

Le mercredi 9 juillet 2025, la ville d'Aného, située dans la

prise en charge des usagers. Il permettra, entre autres, la mise à jour des données



préfecture des Lacs, a accueilli un nouveau centre régional dédié à la production de cartes d'assurance maladie. Ce projet impulsé par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), s'inscrit dans le vaste chantier de généralisation de l'Assurance maladie

personnelles et la vérification d'identité grâce à l'application BIOSECU. Cette nouvelle infrastructure répond également à un besoin croissant d'augmenter la capacité de production des cartes d'assurance, tout en offrant un accès simplifié aux

Kozah

Vibrer au rythme des Evala avec la SNB

Comme tous les ans, la Société Nouvelle de Boissons (SNB) ne cesse d'être aux côtés des fils et filles de la Kozah pour marquer les luttes traditionnelles Evala. L'Édition 2025 reste exceptionnelle pour cette Brassicole qui s'y engage une fois encore à faire de cette fête un moment festif, de détente, d'ambiance, des rencontres avec les artisans locaux et ambassadeurs de la marque, ainsi que de découverte des belles gammes de boissons DJAMA, où qualité rime avec authenticité.

La présence remarquée de la SNB à cette fête est d'arriver à faire une projection sur les richesses et valeurs culturelles de cette partie septentrionale du pays qui demeure en ce moment, la destination la plus prisée des Togolais. Aussi, est-t-il question de mettre en lumière les lutteurs, qui représentent les symboles de courage et de persévérance.

C'est dire qu'entre épreuves physiques et rites initiatiques, la Société Nouvelle de Boissons (SNB) reste présente dans

l'arène mais aussi dans la bouteille avec sa gamme sans sucres ajoutés et son format généreux, DJAMA incarne l'équilibre parfait entre tradition et modernité, tout en promouvant une consommation responsable.

Pour l'édition 2025 qui a déjà démarré, la SNB invite toute la population de la ville de Kara ainsi que tous les amoureux des luttes traditionnelles Evala à vivre



cette fête en « Grand Format » où chaque geste, chaque partage, ne fera que renforcer les liens sociaux.

A travers son slogan « Avec DJAMA, on est ENSEMBLE », la société compte écrire une nouvelle page de l'histoire des Evala en pays Kabyè.

Elom

Elections municipales 2025

L'attachement des tères autorités aux valeurs démocratiques

Les municipales du 17 juillet vont permettre d'élire 1527 Conseillers municipaux qui seront représentatif des 117 communes du pays. Un enjeu ressenti dans la participation à ce scrutin. Les premières

attachement aux valeurs démocratiques à travers la participation à l'instauration d'une gouvernance plus inclusive et plus participative.

A plusieurs centaines de kilomètres au sud du pays, Jean-



dans la paix et la sérénité. Il a exprimé le vœu que cette paix et quiétude puissent continuer de régner sur toute l'étendue du territoire national tout au long de ce processus électoral, gage d'un Togo décentralisé, toujours plus stable et démocratique.

A Tchamba, Affoh Atcha Dedji Gouverneur de la région des savanes a exercé son droit de vote à l'EPP Centrale de Tchamba. C'est avec fierté qu'il a accompli son devoir civique pour le compte des élections municipales du 17 juillet 2025. Pour lui, chaque vote compte et contribue à façonner l'avenir de la Communauté. Il n'a pas manqué d'encourager tous les citoyens à se rendre aux urnes et à faire entendre leur voix.

Tépé Kodjo Adédzé était à Kovié (Zio) au centre de l'Ecole Primaire Catholique de la localité pour le même devoir.

Le Président de l'Assemblée nationale a dans son message, souligné la notion de responsabilité et de patriotisme. Il s'estime heureux de voir ce processus se dérouler

La Rédaction

autorités du pays n'y sont pas restées en marge.

Lucien Savi de Tové Président de la République a également exercé son droit de vote au Collège Protestant Lomé-

L'objectif de ces élections, c'est de renforcer le processus



de décentralisation entamé il y a quelques années au Togo.

Le Président du Conseil, Tokoin. Il s'est soumis à toutes les formalités avant de glisser son bulletin dans l'urne. Un acte

Le Président du Conseil,



Faure Gnassingbé a accompli son devoir civique au bureau de vote n°1 du Lycée Maman N'Danida de Pya (commune Kozah 2). Faure Essozimna Gnassingbé réaffirme ainsi son

citoyen qui traduit son engagement pour la consolidation de la démocratie à l'échelle locale.

Pour sa part, le Président de l'Assemblée nationale, Sevon-

Citoyens togolais,

Conducteurs de poids lourds,

Les infrastructures routières sont un patrimoine commun que nous avons le devoir de protéger.

Les camions en surcharge détruisent précocement les routes.

Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.

Message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)

Municipales 2025

Les Togolais ont démontré leur sens du devoir civique

Les élections municipales de 2025 appartiennent désormais à l'histoire. Le moins qu'on puisse retenir avant la proclamation définitive des résultats est la quiétude qui a régné le jour du scrutin. Les missions d'observation internationales dépêchées ont fait le constat.

En effet, les appels au boycott et à manifester n'ont pas eu échos favorables. Les Togolais ont répondu à l'appel du devoir civique. Ce scrutin marque une étape cruciale pour le renforcement de la décentralisation.

Dès l'ouverture des bureaux de vote à 7 heures, ils

sont nombreux ces électeurs qui ont pris d'assaut les centres de vote pour accomplir leur devoir civique.

Dans plusieurs localités du pays, une affluence remarquable a été observée. Une ambiance empreinte de responsabilité citoyenne. Déclaré férié, chômé et payé

par les autorités togolaises, ce jour de l'élection a connu la fermeture de tous les services administratifs sur toute l'étendue du territoire. L'objectif c'est de permettre à chaque citoyen de participer librement au scrutin. Sur le plan sécuritaire, tout était au rendez-vous pour veiller et



assurer le bon déroulement du processus électoral.

Un dispositif qui a permis de garantir la liberté de chaque citoyen, sans distinction de sexe, d'appartenance politique ou religieuse. La mesure est saluée par de nombreux citoyens qui ont exprimé leur

satisfaction de pouvoir voter dans un climat apaisé.

Selon quelques observateurs, ce calme et cette sérénité observée lors de ces élections, démontrent la maturité des populations togolaise face aux enjeux démocratique et à la participation citoyenne.

Le choix du vivre ensemble, de la stabilité a prévalu sur l'option de déstabilisation des institutions de la République. L'organisation parfaite du processus qui s'est déroulé dans la paix et la sécurité témoigne de la conscience collective des Togolais.

Elom

Scrutin du 17 juillet

La mission d'observation du Conseil de l'Entente dresse le bilan

A l'occasion d'une rencontre organisée à Lomé samedi 19 juillet dernier avec les professionnels des médias, la mission d'observation du Conseil de l'Entente fait le bilan des élections municipales du 17 juillet 2025.

Dans l'ensemble, la mission a salué la bonne organisation de ce scrutin qui s'est déroulé en toute quiétude et transparence. Elle a aussi partagé avec la presse ses

locales et d'autre part, identifier les bonnes pratiques en matière de gouvernance électorale. A travers son rapport, la mission a dans un premier temps, salué l'organisation de ces élections dans un contexte beaucoup plus politique.

Deuxième du genre, elle a fait comprendre que ce scrutin s'est tenu dans un contexte institutionnel marqué par l'avènement de la Ve

d'avoir une idée sur les avancées de l'organisation de ce processus électoral. Ces avancées sont entre autres, la préparation logistique et administrative conforme aux standards électoraux ; la mise en place d'une force de sécurité dédiée, la FOSEM 2025, mobilisant ainsi 12 000 éléments pour une couverture nationale ; un dialogue politique constructif au sein du Cadre Permanent de

du vote dans plus de 120 bureaux à travers le Grand Lomé et la région Maritime (notamment à Baguida, Aného, Sanguéra, Kévé ou encore Bé-Kamalodo).

Sur le terrain, elle a été satisfaite de façon générale par l'organisation parfaite du processus, l'ambiance apaisée, la participation électorale sereine et aussi la disponibilité du matériel électoral dans la majorité des centres, ainsi que la présence effective des forces de sécurité et des délégués de candidats.

Bien que satisfaite, elle a relevé quelques disparités

Permanent de Concertation, vecteur de dialogue politique inclusif, ayant permis un consensus sur les conditions électorales.

Recommandations de la mission

La mission a formulé plusieurs recommandations aux différentes parties prenantes

Au Gouvernement, renforcer les moyens logistiques et humains de la CENI et de la Cour Suprême.

À la CENI, améliorer la formation des agents électoraux et assurer une meilleure représentativité des femmes dans l'organisation du scrutin.

Aux partis politiques, encourager la participation citoyenne, notamment des femmes, et privilégier les voies légales pour toute contestation électorale.

À la société civile, poursuivre les actions d'éducation civique et promouvoir l'observation citoyenne

Avec ces élections municipales qui permettent le renforcement du rôle des collectivités territoriales, essentielles à la décentralisation et au développement local, la mission du Conseil de l'Entente s'estime heureuse du déroulement de ces élections qui se sont déroulées de manière sincère, transparente et pacifique, dans un climat marqué par la maturité politique des acteurs et la responsabilité des électeurs. Pour maintenir cette maturité démocratique, elle a réaffirmé son engagement à accompagner les États membres dans la consolidation de la gouvernance de proximité.

Elom



différentes recommandations en vue d'un renforcement des processus démocratiques dans l'Espace Entente.

Conduite par le Professeur Katiénéfooua Adama OUARTARA, Directeur Général des Politiques d'intégration au ministère ivoirien des Affaires Étrangères, la mission est composée de représentants des États membres (hors Togo) et du Secrétariat Exécutif.

Son objectif était double. D'une part, soutenir la consolidation démocratique

République au Togo. Une nouvelle réforme mise en place par le pays.

Dans l'intérêt d'avoir une idée sur les réalités du terrain, la mission a rencontré à quelques jours de ces élections, les membres des institutions clés de la République, notamment, ceux de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), de la Cour Suprême, de la HAAC, ainsi que les représentants des ministères stratégiques.

Cette démarche a permis à la délégation d'échanger et

Concertation (CPC). Dialogue qui selon la mission a permis de prendre des mesures inclusives telles que la réduction des cautions, le soutien financier aux partis, et la facilitation des candidatures féminines ; un accès équitable aux médias pour les différents candidats. Aussi, la mission a-t-elle pris part au briefing des observateurs internationaux, organisé par les autorités togolaises le 15 juillet dernier à Lomé.

Après cette première étape, la mission du Conseil de l'Entente s'est déployée le jour

dans la maîtrise des procédures, particulièrement lors du dépouillement. Selon elle, ces insuffisances sont jugées perfectibles dans une approche constructive.

Notons qu'à travers cette mission, la délégation du Conseil de l'Entente a retenu particulièrement deux mécanismes comme étant des modèles à promouvoir dans l'ensemble de l'Espace Entente. Il s'agit de la création d'une force sécuritaire dédiée à chaque type de scrutin, renforçant la neutralité et l'efficacité de la couverture sécuritaire ; du Cadre

Gilbert Bawara

« Que chacun respecte les règles de vie en société et du jeu démocratique »

Gilbert Bawara, ministre démissionnaire de la fonction publique, mais toujours en charge des affaires courantes dans une interview réalisée par lepoint.fr, défend la ligne sécuritaire de l'Etat togolais sur les récents évènements sociopolitiques marqués par l'appel à manifester de cyber activistes, blogueurs, artistes. Il justifie la réforme constitutionnelle, rejetant toute dérive autoritaire.

Le Point Afrique : Pourquoi un tel écart entre les chiffres du gouvernement, qui parle de cinq morts, et ceux avancés par la société civile, qui en dénombre sept, dont des mineurs ? Que répondez-vous aux accusations de violences commises par les forces de sécurité jusque dans les domiciles ?

Gilbert Bawara : Avant de dresser le bilan, il faut replacer les interventions des forces de sécurité dans leur contexte, et rappeler au préalable la situation à l'origine des actions et réactions rendues nécessaires en raison des actes et des agissements qui se sont produits dans les périodes des 5 et 6 juin, puis des 26, 27 et 28 juin.

Face aux mots d'ordre lancés sur les réseaux sociaux par un groupuscule de cyber activistes, de blogueurs et d'artistes de connivence avec quelques personnalités résidant en dehors du pays, appelant à la violence et incitant à s'en prendre aux forces de l'ordre ou à d'autres citoyens, cherchant à créer un climat de chaos généralisé pour parvenir à la déstabilisation du pays, la première réaction des autorités a été plutôt d'exhorter nos concitoyens au civisme, à la retenue et à la responsabilité.

Mais face à la situation séditeuse, aux velléités insurrectionnelles et subversives qui se sont matérialisées par des tentatives d'attroupements et de guérilla, ponctuées d'actes de violence, de vandalisme ainsi que des exactions dans quelques endroits de la capitale, il était du devoir et de la responsabilité des pouvoirs publics de faire respecter la loi, et d'engager toutes les actions pour rétablir et maintenir l'ordre public. L'objectif étant d'empêcher les destructions et les dégradations des biens privés ou des équipements publics, protéger la population contre les actes de violence, assurer le déroulement sans entraves des activités.

Reconnaissez-vous la gravité des faits alors que des ONG internationales, des médias indépendants dénoncent une répression excessive malgré vos assurances ? Le gouvernement n'a-t-il pas une responsabilité à faire toute la lumière sur ces évènements ?

Personne ne peut nier qu'il y ait eu des situations déplorables, mais il faut regarder les choses en face. Premièrement, les instigateurs et les commanditaires de ces troubles

ont eu recours de façon massive à la désinformation, à la manipulation d'images par intelligence artificielle et à l'importation de vidéos sur des évènements et des situations qui ne se sont pas produits au Togo. Certaines scènes datent de 2017 ou 2018, ou proviennent de situations qui ont eu lieu ailleurs. Il y a eu une opération de manipulation à grande échelle.

Durant les épisodes d'agitations, le gouvernement a confirmé cinq décès, dont certains corps repêchés dans la lagune de Lomé. Toute perte de vie humaine est regrettable. Une procédure judiciaire est désormais ouverte afin



d'approfondir les investigations et les recherches sur les causes et circonstances de ces décès.

Quant aux deux autres décès évoqués par certains médias et des organisations de la société civile, il n'existe à ce jour aucun élément précis permettant de les confirmer : ni identité, ni localisation des corps, ni les familles des victimes. Si de telles informations existent ou des témoignages pouvant corroborer ces allégations, ils devraient être transmis aux autorités compétentes.

Des procédures judiciaires visent aussi les commanditaires identifiés, souvent via les réseaux sociaux. Des démarches d'entraide policière, judiciaire et diplomatique sont en cours partout à travers le monde pour appréhender ces individus afin qu'ils répondent de leurs actes.

Même en tenant compte des divergences sur le bilan, des violences bien réelles ont eu lieu sur le sol togolais ces jours-là. Vous en convenez ?

C'est indéniable. Des actes de violence ont été enregistrés en raison surtout des appels lancés depuis l'extérieur du Togo. Des difficultés ont pu se produire lors

des interventions des forces de sécurité au regard des conditions périlleuses créées par les manifestants.

Vous admettez que le niveau de répression était disproportionné ?

Les forces de sécurité n'ont pas agi dans des rues vides ou contre des personnes pacifiques. Elles ont répondu à des attroupements violents, à des individus cherchant à bloquer les rues et empêcher toute activité, à des agressions. Les mots d'ordre étaient clairs : paralyser l'économie, créer le chaos.

L'État n'a donc aucune part de responsabilité ?

Dans un État de droit, l'ordre public doit être préservé. Le climat de paix et de sécurité dont le Togo jouit malgré un

environnement sous régional marqué par la propagation inexorable du terrorisme et de l'extrémisme violent n'est pas un acquis irréversible. Nous devons donc veiller à préserver absolument cet acquis. Les pouvoirs publics agissent avec rigueur et fermeté, mais aussi avec discernement et responsabilité. Il faut que chacun respecte les règles de vie en société, et les règles du jeu démocratique.

Au Togo, ce « jeu démocratique » ne laisse plus aucune place à la contestation populaire et pacifiste. Toutes les manifestations sont interdites.

Depuis janvier, il y a eu de nombreuses activités politiques : réunions, meetings, tournées dans les quartiers de Lomé ou à l'intérieur du pays, sans aucune entrave mais dans un esprit de respect de cadre réglementaire régissant les réunions et manifestations sur la voie publique, dans un esprit de collaboration entre les organisateurs et avec les autorités compétentes. Ce qu'il s'est produit en juin, ce ne sont pas des manifestations mais des appels clairs et une volonté délibérée et assumée de

soulèvement et de déstabilisation du pays.

N'alimentez-vous pas vous-même la frustration, en verrouillant le débat public et en interdisant toute contestation ?

Ne soyons pas excessifs et caricaturaux ! Encore une fois, la liberté de manifester n'est pas un droit absolu, sans limites. On ne peut pas invoquer des frustrations pour justifier des troubles, les violences, les destructions et même l'intolérance et la haine.

Au-delà de la réponse judiciaire, le gouvernement compte-t-il poser des actes face aux tensions ?

Le président du Conseil est un homme d'écoute. Il est pleinement attentif face à tout ce que nos concitoyens expriment. Toutes les préoccupations et les idées nourrissent sa réflexion et l'aideront sûrement dans ses décisions et dans son action.

La campagne électorale pour les municipales bat son plein, dans un climat de sécurité et de sérénité. C'est le dernier scrutin avant 2030. C'est aussi un des effets bénéfiques de la réforme constitutionnelle opérée en 2024 : la rationalisation du calendrier électoral. Les cinq années qui viennent seront des années de chantiers.

Depuis le début de cette crise, ni le président de la République, Savi de Tové, ni le président du Conseil, Faure Gnassingbé, ne se sont exprimés publiquement. Comment expliquez-vous ce silence des plus hautes autorités, alors même que la population est profondément bouleversée et attend des réponses ? Où sont-ils passés ?

Il faut éviter la personnalisation du pouvoir qui peut conduire au culte de la personnalité, et ne pas faire de fixation ni sur la personne du président de la République ni sur celle du président du Conseil. Avec le régime parlementaire, l'objectif est justement de promouvoir une gouvernance collective, une déconcentration des pouvoirs. Le président du Conseil n'a pas besoin d'affichage médiatique intempestif pour donner les orientations et prendre les décisions qu'il estime nécessaires pour la bonne marche du pays. Et il le fait quotidiennement. Donc, le manque d'affichage médiatique n'est pas un signe de désintérêt ou d'indifférence.

Les Togolais ne méritent-ils pas une prise de parole du plus haut niveau de l'État ?

Je peux comprendre cette attente. Mais il faut éviter que les actions et les interventions des plus hautes autorités soient dictées par l'émotion, par les péripéties et les événements quotidiens.

Votre gouvernement est démissionnaire. Qui dirige aujourd'hui le pays ? À quel titre prenez-vous la parole ?

La démission du gouvernement est conforme à la Constitution. À partir du moment où le président du Conseil est le chef du gouvernement, sa prestation de serment et son entrée en fonction devaient être précédées impérativement de la démission de la Première ministre et de son gouvernement. Mais les ministres restent en fonction et gèrent valablement les affaires dites courantes. Ce n'est pas une situation inédite et extraordinaire. Regardez les expériences et les précédents ailleurs dans le monde, notamment en France ou en Belgique. Ce dernier pays a connu plus de 400 jours avec un gouvernement en affaires courantes.

Venons-en à l'affaire Amron. Le rappeur a été introuvable du 26 mai au 21 juin. Enlèvement ? Disparition forcée ? Détention arbitraire ? Que

Suite à la page 6

Nouvelle Opinion

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicités
Récépissé
N° 0149 /14/ 03/ 01/ HAAC
Siège: Agbalépédogan

Directeur de publication:

El Hadj TCHAGNAO
Arimiyao
Cel: 91 36 37 55

Secrétariat de la Rédaction:

Agbékponou Junior

Rédacteurs:

Tchagnao El Hadj Arimiyao
Agbékponou Junior
Ramzad
Maroine Tchagnao
Stanislas

Mise en page

Benjamin Tchabi

Imprimerie

Yanidel print,
Tokoin Doumasséssé

Tirage:

2000 exemplaires

Evala 2025

Coup d'envoi des empoignades

Le coup d'envoi de l'édition 2025 des luttes le regard bienveillant du Président du Conseil Faure de la République, les membres du gouvernement, les



Evala est donné samedi 19 juillet dernier sur le terrain de l'EPP Kagnalada à Pya, sous Essozimna Gnassingbé. Etaient de la partie, les présidents des institutions de députés à l'Assemblée nationale, les sénateurs, les autorités administratives,



politiques, traditionnelles et religieuses.

C'est avec ferveur que le Président du Conseil a été accueilli sur le site par une foule enthousiaste. Bien avant les empoignades, il s'est dirigé vers les encadrateurs et "ambianceurs" des deux camps en lice, pour les saluer et leur apporter son encouragement.

Pour ce démarrage, ce

sont les lutteurs de Lao haut qui ont pris le dessus sur ceux de Lao Bas par 21 victoires contre 12. Du côté des cadets, c'est plutôt Lao Bas qui domine le duel par 15 victoires contre 13.

Notons qu'hier dimanche, la population du canton de Tchitchao a vécu l'ambiance des 1/2 finales.

Elom

Gilbert Bawara

« Que chacun respecte les règles de vie en société et du jeu démocratique »

Suite de la page 5

s'est-il réellement passé ?

Vous parlez de disparition alors qu'il y a eu interpellation. Vous êtes libre de qualifier cela d'arrestation et de détention arbitraires, mais pas de disparition. De son interpellation à son retour à son domicile et en famille, ses proches ont constamment eu accès à lui.

Comment justifier qu'un homme soit enlevé chez lui en pleine nuit par des hommes cagoulés, interné de force en psychiatrie sans mandat ni décision de justice ?

Je ne dispose pas des détails quant aux conditions de son interpellation. Et je n'ai pas de raison d'accorder une quelconque foi et crédibilité aux allégations que l'on entend ici ou là.

Quel contre-pouvoir institutionnel aurait pu réellement intervenir pour contrôler la situation ? Cette question est cruciale face à la peur grandissante des artistes togolais.

L'intéressé jouit, comme tout autre citoyen, des droits et libertés politiques et civiques garantis par la Constitution. Il lui est loisible d'exprimer ses opinions et ses points de vue, et d'afficher son hostilité et son opposition aux autorités, de les critiquer. Mais est-il pour autant obligé de verser dans les outrances, de se livrer aux injures, aux outrages et diffamations et de poser ainsi des actes punis par les lois en s'abritant derrière son statut

d'artiste ou en se prévalant de la liberté d'expression ou d'opinion ?

Lorsqu'on pose des actes, il faut être disposé à en assumer les conséquences.

L'on aurait imaginé que l'absence de poursuites judiciaires à son encontre, malgré la gravité de ses agissements, le conduise à plus de retenue et de modération. Ce n'est malheureusement pas le cas. Depuis son retour en famille, il se livre en spectacle et continue de participer à la campagne de désinformation et de manipulation de l'opinion en proférant des incriminations et des attaques verbales contre de nombreuses personnes. Il est un justiciable comme toute autre personne. S'il estime avoir été victime d'actes répréhensibles, alors qu'il saisisse la justice, ou qu'il saisisse, s'il le souhaite, la Commission nationale des droits de l'homme, avec les éléments de preuves en sa possession. Inversement, il peut aussi être requis et poursuivi pour assumer ces affirmations et propos affabulatoires.

Aujourd'hui, qui le pouvoir écoute-t-il encore au Togo ? La société civile ? L'opposition ? Ou plus personne ?

L'ouverture et l'écoute ont toujours été valorisées par les autorités. Il est possible de se parler, d'exprimer ses opinions et ses idées, et même de s'écouter de manière constructive et dans le respect mutuel, sans avoir besoin de se livrer à la violence et à l'intolérance, aux contestations violentes et aux troubles.

Nous refusons l'anarchie et le

désordre dans les rues, sources d'insécurité. Le Togo avance, malgré les difficultés. Qu'il y ait des concitoyens qui estiment qu'ils ne sont pas satisfaits, qu'ils n'ont pas bien compris les fondements du changement fondamental, de la réforme de la Constitution qui a été opérée, cela est légitime, compréhensible et démocratique. Avec la pratique qui est en cours, chacun pourra mieux percevoir les effets bénéfiques de cette réforme majeure, notamment avec des institutions qui reposeront sur une représentativité, une assise et une légitimité plus larges et plus fortes, une gestion moins centralisée, associant davantage les forces vives et les citoyens.

En 2020, Faure Gnassingbé promettait de respecter la Constitution. Quatre ans plus tard, elle est modifiée sans référendum, et il reste au sommet de l'État. Comment justifiez-vous ce maintien au pouvoir ?

Il ne sert à rien de continuer à s'enfermer dans des combats d'arrière-garde. Continuer à épiloguer sur la réforme constitutionnelle ne permettra d'apporter aucune réponse concrète aux besoins réels du pays. La Constitution de la cinquième République repose sur des principes et pratiques démocratiques reconnus et observés à travers le monde. Elle contient des leviers pour favoriser une gouvernance participative et de proximité, et pour assurer une stabilité politique durable à notre pays, et lui permettre de se consacrer davantage à son développement.

Dans les faits, Faure

Gnassingbé conserve les principaux leviers politiques, sécuritaires et diplomatiques. D'autres régimes africains ont mené des transitions similaires sans réelle redistribution du pouvoir. En quoi, selon vous, le cas togolais serait-il différent ?

L'instauration du régime parlementaire ne consiste pas à dissoudre l'autorité de l'État et à déresponsabiliser de tout l'exécutif. Elle n'a pas pour vocation d'instaurer une dyarchie ou dualité à la tête du pays. La clé de voûte est plutôt un équilibre des pouvoirs, notamment entre le législatif et l'exécutif, de manière globale.

Au total, on a une fonction présidentielle qui s'inscrit dans une dimension symbolique et consensuelle, au service de l'unité nationale, et un président du Conseil, chef du gouvernement, qui incarne, détermine et conduit la politique générale de la nation, y compris la politique étrangère.

Vous parlez d'un « chantier » à mener pour le développement, mais après 20 ans au pouvoir, pourquoi les Togolais devraient-ils croire à un véritable changement alors que les mêmes continuent de diriger ?

La plupart des pays occidentaux ont des siècles d'histoire. Ils sont aujourd'hui le résultat d'un long cheminement qui leur a permis de forger un sentiment national ou d'appartenance à une communauté nationale, de forger une véritable identité, de construire de véritables États dotés d'administrations et de services publics dignes de ce

nom, et de mettre en place les grands équipements publics que l'on observe actuellement. Généralement, ces grandes réalisations ont été effectuées en période de royautés et des régimes d'exception.

En ce qui concerne l'Afrique, nous en sommes encore à un stade embryonnaire de construction des États, de mise en place de véritables administrations et services publics. L'émergence d'un sentiment national et de communautés nationales reste encore balbutiante. La fragilité des États africains est une réalité incontestable.

Le Togo ne fait pas exception. Malgré les graves crises cycliques que certains s'échinent à vouloir perpétuer, nous enregistrons d'importants progrès dans tous les secteurs. Justement, la réforme constitutionnelle permettra au pays de consolider sa stabilité, en assurant des mécanismes fluides de désignation des dirigeants et d'éviter une multiplicité et une cadence effrénée des cycles électoraux. En conséquence, la priorité pourra être accordée à l'agenda du développement, aux enjeux économiques et sociaux, au déploiement et à l'intensification des projets et des chantiers pour répondre aux véritables besoins et attentes de nos concitoyens. Ceci explique notre détermination à ne plus laisser s'instaurer la chienlit qui ralentirait l'économie togolaise et mettrait à mal les ambitions du pays en matière d'attraction des investissements.

Interview réalisée par lepoint.fr/Afrique

Que le Paradis céleste soit à jamais, ta dernière demeure Sam Djobo

C'est avec émoi, consternation et vive douleur que le monde médiatique a appris la mort vendredi 11 juillet dernier du journaliste togolais pleure la disparition d'un journaliste connu pour sa rigueur, la cohérence et la constance de ses analyses. Sam Djobo laisse derrière



lui une carrière bien riche, des preuves dans le paysage médiatique togolais. Celui qui aura dirigé depuis les années 2000 le journal 'L'Eveil de la Nation'. Le monde médiatique

Nation laisse un lourd héritage à ses collaborateurs et à toute sa rédaction.

Le décès de Sam Djobo est également une voix éteinte. Il va manquer aux inconditionnels de plusieurs émissions de débats radiophonique de référence du pays. Sam Djobo faisait l'analyse de l'actualité dans « Club de la Presse » sur Kanal FM, « Les Spécialistes » sur Pyramide FM ou encore « Taxi

Presse » sur Taxi FM.

Ce sont également ses collègues du service de communication de la Présidence togolaise qui perdent un proche dévoué, qui a le sens du devoir, du travail bien fait. Le fondateur de 'L'Eveil de la Nation' est resté fidèle à sa passion. Très professionnel et éthique, la nouvelle de sa disparition, a suscité un avalanche de témoignages au sein de sa

corporation et de ses lecteurs. Depuis plus d'un an, il s'est engagé dans la lutte avec une maladie qui a eu finalement raison de lui.

Il a été inhumé samedi 12 juillet 2025 au cimetière musulman d'Avéta. Un dernier hommage lui a été rendu, lors de la cérémonie du 3ème jour à son domicile à Lomé, conformément aux rites musulmans.

M.F

Sécurisation des produits chimiques

Cinkassé se dote d'un magasin de stockage

Une avancée majeure en matière de sécurité chimique et de protection environnementale a été franchie à Cinkassé avec l'inauguration officielle, le 18 juillet dernier, d'un entrepôt moderne dédié au stockage des substances chimiques sensibles.

Située à plus de 650 kilomètres au nord de Lomé, la préfecture de Cinkassé abrite désormais une infrastructure de stockage conçue pour encadrer le maniement des produits chimiques, prévenir les incidents liés à leur conservation et préserver l'environnement. La

et conforme aux normes internationales, incarne une gestion exemplaire du cycle de vie des produits chimiques. « Ce n'est pas la fin du processus. Nous continuerons les inspections, comme le prévoit notre mission », a-t-il indiqué.

l'importance d'un contrôle accru. « Nous avons l'impérieux devoir de mieux gérer ces produits au plan national pour ne pas les exposer à des fins malsaines », a martelé M. Kegbero.

Le choix stratégique du site de Cinkassé repose sur ses caractéristiques géographiques, comme l'a expliqué Bomboma Nakordja, représentant de la société Eco Business SARL : « C'est ici que les techniciens ont trouvé un espace suffisamment aéré et adapté à la construction. » Le bâtiment principal occupe à ce jour 600 m² sur un terrain de 2400 m², offrant encore un potentiel d'extension significatif.

Parmi les produits stockés figure le sodium de sumur, utilisé notamment dans le traitement des métaux et l'extraction minière. L'entrepôt est également ouvert aux opérateurs économiques spécialisés dans l'import-export de substances chimiques.

La cérémonie a été marquée par la remise d'un présent symbolique à la société Eco Business SARL, en reconnaissance de son engagement.



cérémonie inaugurale, suivie du lancement des activités du site, s'est déroulée en présence des autorités locales, des partenaires techniques et de la société civile.

Fruit d'un partenariat entre la société Eco Business SARL et l'Autorité Nationale pour l'Interdiction des Armes Chimiques (ANIAC-Togo), ce magasin de stockage répond aux plus hautes exigences en matière de sécurité chimique. Selon ses promoteurs, il vise à « réduire au maximum, les menaces d'origine chimique en encadrant rigoureusement le stockage de ces substances sensibles ».

Dans cette perspective, l'ANIAC-Togo accompagne les acteurs du secteur dans l'identification et la sécurisation des sites adaptés, comme l'a rappelé le professeur Koriko Moursalou, premier vice-président de l'Autorité. « Nous avons donné des instructions depuis le début jusqu'à la finalisation de ce magasin, et toutes les conditions ont été respectées. Nous leur adressons nos félicitations », a-t-il affirmé.

Le professeur Moursalou a également souligné que le site de Cinkassé, doté d'une ventilation adéquate, de compartiments bien structurés

L'entrepôt, conçu pour accueillir jusqu'à 34 conteneurs soit une capacité de 540 tonnes obéit à des protocoles stricts : étiquetage normalisé, séparation des matières incompatibles, dispositifs de confinement, contrôle d'accès et mesures d'urgence. Ces éléments ont été salués par le représentant du gouvernement des Savanes, Seigneur Latifou



Kegbero, qui a déclaré : « Ce site répond aux normes en vigueur, et assure la sécurité des personnes et de l'environnement ».

Dans un contexte international marqué par le risque de détournement des produits chimiques à des fins malveillantes, les autorités nationales insistent sur

Avec cette réalisation, le Togo affirme sa volonté de conjuguer développement économique, sécurité publique et responsabilité environnementale, tout en consolidant son adhésion aux conventions internationales relatives à la gestion des produits chimiques.

La Rédaction

Taxe professionnelle unique Démarrage des contrôles ce 1er Août

L'office Togolais des Recettes (OTR) a annoncé dans un communiqué en date du 10 juillet 2025, la reprise imminente du contrôle de la Taxe professionnelle unique (TPU) communément appelée « trimestre ».

Pour ce contrôle qui se fera au niveau des transporteurs



routiers, l'office les invite tous à s'acquitter de leur obligation fiscale pour le compte du deuxième trimestre 2025. Voici présenté ce communiqué dans son intégralité.

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des contribuables soumis au paiement de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) des Transporteurs Routiers communément appelée « trimestre » que la perception de ladite taxe au titre du deuxième trimestre 2025 se poursuit conformément aux dispositions de l'article 57 du Livre des Procédures Fiscales. Les contrôles du paiement de ladite taxe débutent pour compter du 01 août 2025 sur toute l'étendue du territoire national.

Le Commissaire Général compte sur la collaboration et le civisme de tous.

Fait à Lomé, le 10 juillet 2025

Philippe Kokou B. TCHODIE

Le Commissaire Général p.i

1^{ER} - 10^{AOÛT} 2025

6^{ÈME} FOIRE
Made in Togo

MADE IN TOGO

FOIRE

**THÈME : CONSOMMONS TOGOLAIS
POUR UNE ÉCONOMIE FORTE ET DURABLE.**

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT
CENTRE TOGOLAIS DE FACILITATION DES ÉCHANGES (CEFITEF)

+228 9120 70 70 / 99 20 70 70 | www.cetef.tg

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

**AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES
(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE
AGRES, CONSIGNATAIRES,
IMPORTATEURS, EXPORTATEURS)**

N° 010/2025/OTR/CG/CDDI

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des opérateurs économiques que dans le cadre de la facilitation des échanges, les opérations de transit des véhicules à nu dans le SYDONIA s'effectueront également dans les bureaux et postes de douanes de Natchamba, Tindjassi, Kpékplémé et Danyi-N'Konta à compter du 23 juin 2025.

Le Commissaire Général, comptant sur le civisme fiscal de tous, invite les opérateurs économiques transitant par les bureaux et postes de douane sus-cités à se conformer aux dispositions du présent avis.

Fait à Lomé le 25 juin 2025
Philippe Fabrice B. TONHOUE
Le Commissaire Général p.i

41, Rue des impôts - 02 B.P. - 20823 Lomé - TOGO
Tél. : + 228 22 53 14 00
Email : otr@otr.tg

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

**AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES
(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE
AGRES, CONSIGNATAIRES,
IMPORTATEURS, EXPORTATEURS)**

N° 011/2025/OTR/CG/CDDI

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des opérateurs économiques que dans le cadre de la facilitation des échanges, le suivi des marchandises en transit au travers du Système de Suivi Electronique (SSE) sera opérationnel dans les bureaux de douanes de Ségbé, Kpadapé et Natchamba à compter du 23 juin 2025.

Le Commissaire Général, comptant sur le civisme fiscal de tous, invite les opérateurs économiques transitant par les bureaux et postes de douane sus-cités à se conformer aux dispositions du présent avis.

Fait à Lomé le 25 juin 2025
Philippe Fabrice B. TONHOUE
Le Commissaire Général p.i

41, Rue des impôts - 02 B.P. - 20823 Lomé - TOGO
Tél. : + 228 22 53 14 00
Email : otr@otr.tg

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg